

TARIFS 2025-2026

SECTION MUSIQUE	Saint-Germain- en-Laye	Hors Saint-Germain -en-Laye
Frais de dossier	39 €	39 €
1 - Parcours d'introduction		
Eveil musical (4-5 ans - Grande section de maternelle)	225 €	450 €
Initiation Formation musicale (6 ans) et dont Ateliers de Découverte instrumentale	250 €	475 €
2 - Cours instrumental ou vocal		
Chant ou instrument, 1^{er} Cycle : - 30' de cours individuel ou 40' d'ateliers vocaux par 2 élèves - Formation musicale obligatoire - Pratique collective obligatoire selon niveau et discipline	500 €	1 115 €
Chant ou instrument, 2^{ème} Cycle (BE.M.) : - 45' de cours individuel - Formation musicale obligatoire - Pratique collective obligatoire	550 €	1 160 €
Chant ou instrument, 3^{ème} Cycle Amateur (CE.M.) : - 1h00 de cours individuel - Formation musicale obligatoire - Pratique collective obligatoire	600 €	1205 €
Chant ou instrument, 3^{ème} Cycle Spécialisé (D.E.M) : - 1h00 de cours individuel - Formation musicale obligatoire - Pratique collective obligatoire	650 €	1 250 €
Discipline instrumentale ou vocale supplémentaire (2^{ème} dominante) - A partir du 2 ^{ème} cycle de la 1 ^{ère} dominante	300 €	300 €
3 - Parcours personnalisé (NON diplômant)		
Pratique instrumentale ou vocale individuelle (30' cours) : <i>Réservé aux adultes en activité (emploi ou études) dès 18 ans (sous réserve de place disponible dans la discipline demandée)</i>	450 €	900 €
Pratique collective : - Orchestres à cordes, d'Harmonie ou Symphonique, Musique de chambre, Ateliers Jazz, Orchestre Jazz (Big Band), Ensembles vocaux (enfant ou adulte). <i>(sous réserve de place disponible dans la discipline demandée)</i>	250 €	490 €
Formation Musicale et Culture seul : - FM, FM Chant, FM Jazz, Écriture, Analyse, Histoire, Lied et Mélodie et/ou MAO. <i>(sous réserve de place disponible dans la discipline demandée)</i>	250 €	490 €

SECTION DANSE (classique ou contemporaine)

	Saint-Germain-en-Laye	Hors Saint-Germain-en-Laye
Frais de dossier	39 €	39 €
1 - Cursus Danse		
Eveil (5 ans - Grande Section de maternelle)	225 €	450 €
Initiation 1 et 2 (6 à 7 ans)	325 €	525 €
1 ^{er} Cycle, 1 ^{ère} et 2 ^{ème} années : 2 cours dans une discipline	500 €	1115 €
1 ^{er} Cycle, 3 ^{ème} et 4 ^{ème} années : 3 cours dans les deux disciplines	550 €	1160 €
2 ^{ème} Cycle (B.E.C.) et 3 ^{ème} Cycle (C.E.C.) : - 3 cours dans les deux disciplines, ou dans une seule à partir du 2C3A	600 €	1205 €

SECTION ART DRAMATIQUE

	Saint-Germain-en-Laye	Hors Saint-Germain-en-Laye
Frais de dossier	39 €	39 €
1 - Cursus Art Dramatique		
Cycle d'initiation (à partir de la 6 ^{ème})	325 €	525 €
1 ^{er} Cycle	500 €	1115 €
2 ^{ème} Cycle (B.E.T.)	550 €	1160 €
3 ^{ème} Cycle Amateur (C.E.T.)	600 €	1205 €
3 ^{ème} Cycle Spécialisé (D.E.T.)	650 €	1250 €
CPES* en partenariat avec le CRR de Versailles Grand Parc <i>*(Cycle Préparatoire à l'Enseignement Supérieur)</i>	700 €	700 €

CLASSES À HORAIRES AMÉNAGÉS DES ARTS DE LA SCÈNE (CHORAS)

	Saint-Germain-en-Laye	Hors Saint-Germain-en-Laye
Frais de dossier	Néant	Néant
1. Cursus ouvert de la 6^{ème} à la 3^{ème} - Collège Claude-Debussy		
- Cursus CHORAS option Musique (CHAM) Spécialité Instrument, Création Sonore ou Maîtrise	200 €	200 €
- Cursus CHORAS option Danse (CHAD)		
- Cursus CHORAS option Théâtre (CHAT)		

LOCATIONS D'INSTRUMENTS (paiement par chèque à l'ordre de : Régie CRD)

Location d'un instrument par le CRD	un trimestre	70 €
	un semestre	140 €
	Année scolaire (septembre à juin)	200 €
Un prêt gratuit est accordé pour la 1 ^{ère} année de pratique instrumentale		

- 1) Les frais de scolarité comprennent des frais de dossier qui doivent être réglés à la Régie centralisée après la réception du dossier de demande d'inscription ou de réinscription. Ces frais de dossier sont à multiplier, le cas échéant, par le nombre de spécialités demandées (musique, danse ou art dramatique) mais pas par discipline (p. ex. pas pour deux instruments). Non remboursables, ces frais de dossier resteront définitivement acquis à la Ville quel que soit le résultat de la demande d'admission. A ces frais de dossier s'ajoutent les tarifs spécifiques (droits de scolarité) variables selon les disciplines et les cursus choisis (se référer au tableau des tarifs ci-dessous).
- 2) Le paiement des droits de scolarité peut s'effectuer soit en totalité à réception de la facture, soit en six fois par prélèvement automatique (de novembre à avril - à demander lors de l'inscription), sauf pour les sommes inférieures à 200 € qui seront versées en une seule fois. Les droits de scolarité sont dus dès le premier cours.
- 3) Les frais de dossier demeurent acquis à la Ville quelle que soit l'issue de la demande d'inscription. Toute scolarité commencée est due en totalité dès la première semaine de cours. Pour les inscriptions prises après le 1^{er} janvier de l'année scolaire en cours, les droits de scolarité seront calculés au *pro rata temporis*.